

AVIS IMPORTANT CONCERNANT L'ACTION COLLECTIVE CONTRE LE COLLÈGE CHRÉTIEN GRENVILLE (« CCG »)

Veillez lire le présent avis attentivement – il pourrait avoir une incidence sur vos droits.

Si vous avez fréquenté et été pensionnaire au CCG **entre septembre 1973 et juillet 1997** (et vous n'êtes pas un(e) enfant ou un(e) petit(e)-enfant de Charles Farnsworth et/ou Alastair Haig et vous ne vous êtes pas valablement retiré(e) de cette action collective), vous êtes un Membre du Groupe et le présent Avis est pour vous.

Un Règlement a été conclu entre les parties et a été approuvé par la Cour. Le montant global de 10 875 000 \$ CAN a été versé par les Assureurs des Défendeurs pour régler l'action collective en échange des quittances et un désistement du procès. Le 20 novembre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé le Règlement comme étant juste, raisonnable et dans le meilleur intérêt du Groupe.

La date limite pour déposer une demande de réclamation dans le cadre du Règlement est le: **22 OCTOBRE, 2024.**

Pour plus d'informations concernant les procédures pour soumettre une demande de réclamation, veuillez visiter: <https://www.mckenzielake.com/the-grenville-christian-college-class-proceeding/> ou www.GCCSettlement.ca. Vous pouvez également obtenir plus d'informations en communiquant avec l'administrateur de la réclamation : 1-877-786-0546.